

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2007 - 584 du 21 novembre 2007

Portant approbation de la délibération du conseil d'administration
de la société nationale des pétroles du congo
en date du 20 Novembre 2007.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°1-98 du 23 avril 1998 portant création de la société nationale des
pétroles du congo ;

Vu le décret n°98-454 du 8 décembre 1998 portant approbation des statuts de
la société nationale des pétroles du congo ;

Vu le décret n°2005-02 du 7 Janvier 2005 portant nomination des membres du
Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : Est approuvée la délibération du Conseil d'Administration de la
société nationale des pétroles du congo en date du 20 Novembre 2007.

La délibération dont s'agit est annexée au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera inséré au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 21 novembre 2007


Denis SASSOUNGUSSO.-

Par le Président de la République,

Le Ministre d'Etat,
Ministre des Hydrocarbures,


Jean-Baptiste TATI LOUTARD.-

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Budget,


Pacifique ISSOÏBEKA.-